

Fondée par
Charles Rousseau †
Professeur honoraire
à la Faculté de droit
de Paris

BIBLIOTHÈQUE
DE DROIT
INTERNATIONAL
ET COMMUNAUTAIRE
TOME 115

Dirigée par
Alain Pellet
et **Patrick Daillier**
Professeurs à l'Université
de Paris X - Nanterre

LA VÉRIFICATION
DE L'ÉLIMINATION
DE L'ARME CHIMIQUE
ESSAI D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION
DE LA CONVENTION DE PARIS
DU 13 JANVIER 1993

Jocelyn Clerckx

*Préface de
Raymond Goy*

*Ouvrage honoré d'une subvention
du GREDFIC de l'Université du Havre
Publications de l'Université de Rouen*

L.G.D.J

Fondée par
Charles Rousseau †
Professeur honoraire
à la Faculté de droit
de Paris

BIBLIOTHÈQUE
DE DROIT
INTERNATIONAL
ET COMMUNAUTAIRE
TOME 115

DR 678
Dirigée par
Alain Pellet
et **Patrick Daillier**
Professeurs à l'Université
de Paris X - Nanterre

LA VÉRIFICATION
DE L'ÉLIMINATION
DE L'ARME CHIMIQUE
ESSAI D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION
DE LA CONVENTION DE PARIS
DU 13 JANVIER 1993

Jocelyn Clerckx

Docteur en droit

Préface de

Raymond Goy

Professeur émérite de l'Université de Rouen

Ouvrage honoré d'une subvention
du GREDFIC de l'Université du Havre

Publications de l'Université de Rouen

L.G.D.J



TABLE DES MATIERES

Préface.....	V
Liste des abréviations.....	VII
Introduction.....	1
- La vérification de l'élimination de l'arme chimique : le résultat d'une lente maturation.....	1
- La notion de vérification dans le désarmement.....	4
- L'approche du sujet.....	8
PREMIÈRE PARTIE – LE CONTEXTE JURIDIQUE DE LA VÉRIFICATION.....	11
CHAPITRE 1 - L'OBLIGATION D'ÉLIMINATION DE L'ARME CHIMIQUE : L'OBJET DE LA VÉRIFICATION.....	15
SECTION 1 - LA DEFINITION DE L'ARME CHIMIQUE.....	15
§1 - Le principe.....	15
- Les substances chimiques entrant dans la définition de l'arme.....	16
- Les munitions, dispositifs et matériaux assimilés à l'arme.....	18
§2 - Les cas particuliers.....	19
- Les herbicides.....	19
- Les agents de lutte antiémeute.....	20
SECTION 2 - LES MODALITES D'ELIMINATION DE L'ARME CHIMIQUE.....	22
§1 - La destruction des quantités existantes.....	23
A - Le régime général de destruction.....	23
- La portée de l'obligation générale de destruction.....	23
- La négociation du déroulement des opérations de destruction.....	24
- L'ordre de destruction établi par la Convention.....	25
- Le coût des opérations de destruction.....	27
B - Les régimes spéciaux.....	27
- Le cas des armes anciennes et abandonnées.....	27
- Le cas des armes enfouies ou immergées.....	29
§2 – La suppression des capacités de fabrication de l'arme.....	30
A - Le démantèlement des installations de fabrication d'armes chimiques.....	30
- La détermination des installations soumises au démantèlement.....	30

- Les modalités et le rythme de démantèlement.....	32
- L'exemption de démantèlement pour raison économique	33
B - Les contraintes liées aux activités non interdites par la Convention	34
- Le contenu des tableaux de substances chimiques	34
- Le régime applicable aux substances chimiques inscrites aux tableaux	35
CHAPITRE 2 - L'OIAC : L'ENTITÉ VÉRIFICATRICE.....	37
SECTION 1 - LES ORGANES.....	38
§1 - La Conférence des Etats parties.....	38
- La primauté de la Conférence des Etats parties.....	38
- La Conférence des Etats parties et la vérification	40
- La prise de décision au sein de la Conférence des Etats parties	41
§2 - Le Conseil exécutif.....	42
- Statut et fonction du Conseil exécutif	42
- La composition du Conseil exécutif	44
- Les mécanismes de décision du Conseil exécutif.....	45
§3 - Le Secrétariat technique	46
- Nature et rôle du Secrétariat technique	46
- La structure générale du Secrétariat technique.....	47
- La procédure de désignation des inspecteurs	48
- L'exigence d'indépendance des membres du Secrétariat technique	48
SECTION 2 - LE PRINCIPE DE CONFIDENTIALITE	50
§1 - Le contenu du principe	51
- Les précautions prises pour les inspections.....	51
- La détermination du caractère confidentiel d'une information	52
- La réception et le traitement des informations confidentielles par le Secrétariat technique	52
- La divulgation des informations confidentielles auprès des organes politiques de l'OIAC et des Etats parties.	54
- La divulgation des informations confidentielles en dehors des organes politiques de l'OIAC et des Etats parties.	56
§2 - Les manquements ou allégations de manquement	58
A - Le pouvoir d'enquête du Directeur général.....	58
- L'ouverture d'une enquête à l'initiative du Directeur général	58

- L'ouverture d'une enquête à la demande d'un Etat partie.....	59
- La portée de l'enquête	60
B - La Commission pour le règlement des litiges relatifs à la confidentialité	61
- Composition et fonctionnement de la Commission	62
- L'intervention de la Commission dans le règlement des litiges.....	62
CHAPITRE 3 - L'ETAT PARTIE.....	65
SECTION 1 - L'AUTORITE NATIONALE	66
- La nature imprécise des dispositions conventionnelles.....	66
- Les compétences de l'autorité nationale	66
- La structure de l'autorité nationale	67
- Les contraintes pesant sur l'autorité nationale quant à la protection des informations confidentielles	68
SECTION 2 - LA LEGISLATION INTERNE	70
- La portée générale des exigences conventionnelles	70
- L'assistance et la coopération pour l'établissement des législations internes	70
- Contenu type des législations internes	71
- Les retards dans l'adoption des législations internes.	72
 DEUXIÈME PARTIE - LES OPÉRATIONS LIÉES À LA VÉRIFICATION.....	 73
CHAPITRE 1 - L'ÉTABLISSEMENT DES FAITS	77
SECTION 1 - LES INSPECTIONS DE ROUTINE	78
§1 - Les difficultés rencontrées lors de la négociation du système	78
- L'insuffisance du concept de vérification par tableaux	78
- La notion d'inspection <i>ad hoc</i> et son rejet.....	79
- La tentative, avortée, du recours à un système unique de vérification dans l'industrie chimique.....	80
- Le compromis final	82
§2 - L'exigence de déclarations préalables.....	82
A - La fourniture de données sur les opérations de désarmement	83
1. <i>Les déclarations portant sur les armes chimiques.....</i>	<i>83</i>

a) Les armes chimiques ordinaires	83
- Les déclarations initiales	83
- Les déclarations périodiques	86
b) Les armes chimiques dotées d'un statut particulier	87
- Les déclarations initiales	87
- Les déclarations périodiques	90
2. <i>Les déclarations portant sur les installations de fabrication d'armes chimiques</i>	92
- Les déclarations initiales	92
- Les déclarations périodiques portant sur les opérations de démantèlement	95
- Les déclarations périodiques concernant les opérations exceptionnelles de conversion	97
B - La fourniture de données sur les activités pacifiques	99
- Les déclarations concernant les produits chimiques du tableau 1 et les installations qui y sont liées	100
- Les déclarations concernant les produits chimiques des tableaux 2 et 3 et les installations qui y sont liées	101
- Les déclarations concernant les "autres installations de fabrication de produits chimiques"	103
- Les difficultés pratiques et administratives	104
§3 - Les procédures d'inspection	107
A - Les modalités d'inspection	107
1. <i>Le déplacement sur les lieux</i>	107
2. <i>La conduite de l'inspection</i>	110
a) Les pouvoirs des inspecteurs	110
- Le droit de manipulation	110
- Le droit de photographier	110
- Le droit de s'entretenir avec le personnel de l'installation inspectée	111
- Le droit de consultation des documents	112
- Le droit d'échantillonnage	113
- Le recours à des "instruments de surveillance continue"	114
- La nécessité d'une démarche coopérative dans la mise en oeuvre des pouvoirs d'inspection	115
b) L'accès au site	116
α) L'étendue de l'accès	116
β) Les accords d'installation	118
B - La stratégie d'inspection	121
1. <i>La surveillance des opérations de désarmement</i>	121

a) Les inspections des installations liées à la destruction des armes chimiques	122
- Les inspections dans les installations de stockage d'armes chimiques	122
- Les inspections dans les installations de destruction d'armes chimiques	123
- Le cas particulier des armes anciennes et abandonnées	125
b) Les inspections des installations de fabrication d'armes chimiques	127
- Le régime d'inspection normal	127
- Les cas spéciaux d'installations vouées à conversion	128
c) Les facultés de dérogation aux dispositifs conventionnels	131
- L'incorporation des mécanismes de dérogation dans la Convention	131
- Les conditions de dérogation	131
- La portée des mécanismes de dérogation	132
2. <i>La surveillance des activités pacifiques</i>	134
- Les inspections des installations liées aux produits chimiques du tableau 1	135
- Les inspections des installations liées aux produits chimiques du tableau 2	135
- Les inspections des installations liées aux produits chimiques du tableau 3	137
- Les inspections des "autres installations de fabrication de produits chimiques"	137
SECTION 2 - L'INSPECTION PAR MISE EN DEMEURE	139
§1 - La négociation fluctuante du mécanisme d'inspection par mise en demeure	140
- La confrontation politique	140
- La négociation concrète	141
§2 - La procédure d'inspection par mise en demeure	142
A - La demande d'inspection	142
1. <i>Le champ de la demande</i>	143
- La nature des soupçons pouvant être invoqués	143
- Les sites dont l'inspection peut être demandée	144
2. <i>L'examen de la demande</i>	145
a) Le rôle de filtrage du Conseil exécutif	145
b) Le problème de l'appréciation de la demande dans l'ordre interne de l'Etat visé par l'inspection	147
- Le cas des Etats-Unis	148
- L'approche française	149

B - La réalisation de l'inspection	150
1. <i>La détermination du périmètre à inspecter</i>	151
2. <i>Les activités préparatoires à l'accès sur le pourtour du site</i>	153
- Le repérage et le "verrouillage" du site	153
- Les premières activités d'inspection	154
- La planification de l'accès à l'intérieur du site.....	155
3. <i>L'"accès réglementé"</i>	155
- Le concept d'"accès réglementé"	155
- Le rôle de la négociation	156
- L'accès de l'observateur.....	157
SECTION 3 - LE RAPPORT D'INSPECTION	158
§1 - L'élaboration et la circulation du rapport d'inspection	159
- Les consultations de fin d'inspection.....	159
- Le rapport préliminaire d'une inspection par mise en demeure	159
- Le rapport final d'une inspection par mise en demeure	160
- Le rapport final d'une inspection de routine.....	161
§2 - La portée du rapport d'inspection	162
- Le contenu du rapport d'inspection	162
- L'autorité du rapport d'inspection.....	163
CHAPITRE 2 - L'APPRÉCIATION JURIDIQUE DES FAITS	167
SECTION 1 - L'INTERVENTION PREALABLE DU DIRECTEUR GENERAL	168
- Le rôle du Directeur général suite à une inspection de routine.....	169
- La nature du pouvoir d'appréciation du Directeur général	169
SECTION 2 - L'INTERVENTION PRINCIPALE DU CONSEIL EXECUTIF	170
- La nature du pouvoir d'appréciation du Conseil exécutif.....	170
- Les conséquences de l'appréciation juridique	172
SECTION 3 - L'INTERVENTION EN DERNIER RESSORT DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES	173
- La saisine de la Conférence des Etats parties.....	173
- Le rôle d'appréciation juridique de la Conférence des Etats parties.....	174

CHAPITRE 3 - LA RÉACTION À LA VIOLATION	177
SECTION 1 - LE POUVOIR DE COERCITION DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES	177
§1 - La suspension des droits et privilèges	178
- Les conditions de déclenchement.....	178
- Les mesures de restriction ou de suspension.....	180
§2 - La recommandation aux Etats parties de mesures collectives	180
- Les conditions de déclenchement.....	180
- La nature des mesures collectives recommandées.....	181
SECTION 2 - LES AUTRES FORMES DE REACTION	183
§1 - L'intervention des organes des Nations Unies	183
- Les modalités de saisine.....	183
- Le Conseil de sécurité.....	184
- L'Assemblée générale.....	185
§2 - La réaction spontanée des Etats	186
- Les contre-mesures.....	186
- Le retrait.....	187
TROISIÈME PARTIE - L'ÉVALUATION COMPARATIVE DU SYSTÈME DE VÉRIFICATION	189
CHAPITRE 1 - L'ÉTENDUE DE LA SURVEILLANCE DANS L'INDUSTRIE CIVILE	193
SECTION 1 - DES DISPOSITIFS IMPOSANTS MAIS MOINS AMBITIEUX	194
§1 - Le système de garanties de l'AIEA	194
A - L'application des garanties dans le désarmement nucléaire	194
B - Les accords de garanties intégrales	196
- Nature et principes du système.....	196
- La fourniture de renseignements	197
- Les inspections.....	198
- La protection des informations confidentielles	199
- Les faiblesses du dispositif.....	199
C - Le renforcement du système de garanties	200
- Les premières améliorations.....	200
- Le protocole additionnel	201
D - Comparaisons	202
- Des rapprochements méthodologiques.....	202

- Des différences dans l'ampleur de l'effort de surveillance.....	203
- Des distinctions quant à la situation juridique.....	204
§2 - Le futur Protocole additionnel à la Convention sur les armes biologiques.....	205
A - L'enjeu des négociations.....	205
B - Les mécanismes retenus.....	207
- Le futur cadre institutionnel.....	207
- Les déclarations préconisées.....	208
- Les visites prévues.....	209
- Les questions de confidentialité.....	211
C - Comparaisons.....	211
- Un clonage partiel.....	211
- Des écarts probables quant à l'intensité de la surveillance.....	212
SECTION 2 - SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES.....	213
- Un changement dans la tactique de vérification.....	213
- Le statut des industries civiles dans le cadre de la vérification.....	216
CHAPITRE 2 - LA NATURE INTRUSIVE DE L'INSPECTION PAR MISE EN DEMEURE.....	219
SECTION 1 - DES PROCÉDURES MOINS PRATICABLES.....	219
§1 - Le système de garanties de l'AIEA.....	220
A - L'inspection spéciale.....	220
- Les modalités de déclenchement de l'inspection.....	220
- Le problème de l'accès.....	221
B - Comparaisons.....	223
- Une demande d'inspection qui émane d'auteurs différents.....	224
- Des dissemblances concernant la portée de la demande d'inspection.....	224
- Des disparités profondes quant au déroulement de l'inspection.....	224
§2 - Les traités régionaux de dénucléarisation.....	225
A - Les enquêtes sur plainte.....	226
- La demande d'enquête et ses suites.....	226
- La réalisation de l'enquête.....	227
B - Comparaisons.....	228
SECTION 2 - DES PROCÉDURES MOINS ASTREIGNANTES.....	229
§1 - Le Traité FCE.....	230

A - L'inspection par mise en demeure.....	231
- La réglementation et les conséquences de la demande d'inspection.....	231
- Les droits et obligations réciproques durant l'accès.....	232
B - Comparaisons.....	233
§2 - Le TICEN.....	235
A - L'inspection sur place.....	235
- La demande d'inspection et ses suites.....	235
- Les droits et obligations réciproques durant l'accès.....	237
B - Comparaisons.....	239
- Des éléments de procédure identiques.....	239
- Des différences sans incidences réelles.....	239
- Des différences influant sur l'effet astreignant de la procédure.....	240
SECTION 3 - SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES.....	241
- Inspections sur soupçon élémentaires et inspections par défi.....	241
- L'inspection par mise en demeure de la Convention sur les armes chimiques et l'évolution des inspections par défi.....	243
CHAPITRE 3 - LE RÔLE DE L'OÏAC DANS LE TRAITEMENT DES QUESTIONS DE VIOLATION.....	247
SECTION 1 - DES INSTITUTIONS N'INTERVENANT QU'AU STADE DE L'APPRECIATION JURIDIQUE DES FAITS.....	248
§1 - Les commissions consultatives conçues dans le contexte des relations Est-Ouest.....	248
- Le rôle d'examen des questions de violation.....	249
- Comparaisons.....	250
§2 - Les institutions régionales de dénucléarisation.....	251
- Le pouvoir de qualification juridique des faits.....	251
- Comparaisons.....	253
SECTION 2 - DES INSTITUTIONS POUVANT REAGIR AUX VIOLATIONS CONSTATÉES.....	254
§1 - L'AIEA.....	254
A - Le traitement des questions de violation.....	254
- L'étendue des compétences octroyées.....	254
- Un rôle effacé dans la gestion des crises.....	256
B - Comparaisons.....	259

§2 - L'OTICEN et l'OIAB	260
- Des schémas de compétences calqués sur ceux de l'OIAC	261
SECTION 3 - SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES	264
- Une mutation quant à la fonction de la vérification	264
- Une mutation qui n'est qu'esquissée	265
Conclusion	269
- La vérification de l'élimination de l'arme chimique et les concepts de dissuasion et de sécurité coopérative	269
- La vérification de l'élimination de l'arme chimique et la poursuite de l'entreprise de désarmement.....	272
Bibliographie	273
Table des matières	293

Fondée par
Charles Rousseau †
Professeur honoraire
à la Faculté de droit
de Paris

BIBLIOTHÈQUE
DE DROIT
INTERNATIONAL
ET COMMUNAUTAIRE
TOME 115

Dirigée par
Alain Pellet
et **Patrick Daillier**
Professeurs à l'Université
de Paris X - Nanterre

La Convention sur les armes chimiques du 13 janvier 1993 prescrit l'élimination des armes chimiques à l'échelle mondiale. Elle constitue un progrès essentiel pour un droit international demeuré jusqu'alors incapable de juguler la menace posée par ces armes particulièrement atroces.

Ce progrès n'a été rendu possible que grâce à l'introduction d'un système de vérification internationale très développé dont la mise en œuvre est confiée à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Ce dispositif exemplaire, sur lequel repose toute la cohérence du Traité, fait l'objet de la présente étude. Les obligations complexes qui pèsent sur les Etats parties, et qui ont largement trait aux industries privées, sont analysées et réagencées en fonction de leur logique juridique. L'ensemble du système est ensuite replacé dans son contexte stratégique.

L'étude identifie de nombreuses incertitudes, ambiguïtés et lacunes juridiques d'une Convention qui a fait l'objet d'une négociation au caractère politique prononcé et dont l'interprétation et la mise en œuvre sont une préoccupation constante des instances de l'OIAC chargées de préciser le droit.

L'étude s'intéresse à la nature de l'avancée que traduisent les mécanismes de contrôle consacrés, en comparant ces derniers aux autres dispositifs existants dans le domaine du désarmement. Le système fait date par l'étendue et l'aspect intrusif des procédures ainsi que par le rôle innovateur de l'OIAC dans le traitement des questions de violation. On assiste à une intensification de la vérification et à une transformation de sa tactique et de sa fonction. Ces mutations s'inscrivent en corrélation avec une évolution des conceptions de sécurité.

Jocelyn Clerckx, docteur en droit, a profité de nombreux contacts dans les milieux de la diplomatie et du désarmement. Il propose une étude juridique qui rompt avec les approches politique ou technique généralement retenues en la matière.



ISBN 2.275.02047.0
2.87775.297.6

35,06 €
Prix : 230 F